

La publication de ces deux volumes était une œuvre considérable et ajoutons aussi qu'elle exigeait une assez forte dépense. Mais, avec le concours de M. Guigue, M. de Charpin l'aborda sans hésitation. Est-il besoin de dire tout ce que ces deux Cartulaires renferment de documents sur notre histoire locale ? Tous ceux qui les ont consultés savent qu'on peut y puiser de précieux renseignements sur nos anciennes institutions, aussi bien que sur plus d'un fait intéressant de nos annales lyonnaises.

Un seul exemple suffira pour en justifier.

Ainsi, on s'était souvent demandé comment il était arrivé que les colonnes du célèbre autel de Rome et Auguste se trouvent actuellement dans l'église d'Ainay. Or ce fait ne peut nous surprendre, quand on voit, dans ces deux cartulaires, qu'au moyen âge, la puissante abbaye possédait une église, un prieuré et un territoire fort étendu sur le coteau de Saint-Sébastien et que tout ce quartier était soumis à la juridiction temporelle de l'abbé de ce monastère, auquel le roi Philippe-le-Bel en confirma la possession en 1312 (1). Dès lors, étant démontré aujourd'hui que l'autel d'Auguste était situé sur le coteau de Saint-Sébastien, ce fut dans les domaines mêmes de l'abbaye que furent retrouvées ces colonnes, de sorte qu'il est tout naturel qu'elles aient été employées ainsi dans la reconstruction de l'église d'Ainay, au commencement du XII^e siècle.

Ces deux volumes furent produits au concours ouvert, en 1885, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et dans ce concours, la deuxième mention honorable fut

(1) V. notamment *Grand Cartulaire d'Ainay*, ch. 6, 10, 28, 34, 171, 217 et 218. — *Cartulaire de 1286*, ch. XLV. — Appendice, ch. 10 et 45.